

AVENANT N°2 A LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2014-2016

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

LA COMMUNE DES LILAS domiciliée Hôtel de Ville, 96 rue de Paris, 93260 LES LILAS, représentée par son Maire, Monsieur Daniel Guiraud, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal, en date du

ci-après dénommée la commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune des Lilas, le présent avenant est conclu pour l'année 2016.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2016, les deux parties conviennent de retenir dans le cadre de la convention les actions suivantes, au titre de l'axe 1 et 2 :

- actions culturelles avec le pôle seniors de la commune dans le cadre de la résidence de la Cie de théâtre (&) So Weiter aux Lilas dirigée par Yan Allegret : collecte de rêves auprès de seniors vivant chez eux, en lien avec leurs aides à domicile, redynamisation de l'atelier d'écriture du club de loisirs des seniors Hortensias : 2 000 euros

- résidence de la plasticienne Anaïs Tondeur autour du projet Pétrichor, ou l'odeur du sol des Lilas : réalisation de vidéos et d'installations, en collaboration avec un anthropologue et un scientifique du CNRS, ateliers et enquêtes avec le Lycée Paul Robert, le centre culturel Jean Cocteau et exploration de l'ensemble du territoire de la commune. Trois disciplines seront mobilisées au Lycée Sciences et vie de la terre, Français et Arts plastiques : 5 000 euros

- 93, plus jamais ça résidence du collectif de photographes Tendance Floue, associé à l'urbaniste François Daune, dans le quartier des Sentes : ateliers photographiques avec les habitants, travail sur les thèmes du portrait et du paysage urbain, expositions au centre culturel d'Anglemont et à l'Espace Louise-Michel, publication, affichages et projections dans l'espace public : 7 500 euros

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune des Lilas une subvention d'un montant de 14 500 euros pour l'année 2016.

Fait aux Lilas, le

Pour la commune des Lilas,
le Maire,

Daniel Guiraud

Fait à Bobigny, le

Pour le Département de la Seine Saint-Denis
Le Président du Conseil départemental
et par délégation,
la Vice-présidente,

Mériem Derkaoui